

Fiche n° ASPT-1	Axe : Promouvoir une politique inclusive en santé mentale	
Référence plan : Action 2.1.1	Objectif spécifique : Informer, lutter contre la stigmatisation	
	Action : Étudier l'opportunité de la mise en place d'un Conseil Local en Santé Mentale (CLSM)	
CONTEXTE		
<ul style="list-style-type: none"> - Le CLSM est envisagé comme une plateforme de consultation, de concertation et de coordination entre les élus du territoire, les professionnels, les usagers et leurs familles. Le CLSM est une instance de partage et de co-construction de réponses autour des enjeux en santé mentale, mais n'est pas une instance décisionnelle. L'objectif général est de définir des actions permettant l'amélioration de la santé mentale de la population. - Le CCOMS a recommandé des objectifs qui seront précisés et arrêtés par les instances de gouvernance : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en place une observation en santé mentale ➤ Permettre l'accès et la continuité des soins ➤ Favoriser l'inclusion sociale et l'autonomie des usagers ➤ Participer aux actions de lutte contre la stigmatisation ➤ Promouvoir la santé mentale - La santé mentale est une préoccupation sur le territoire, la mise en place d'un Conseil Local en Santé Mentale (CLSM) pourrait permettre de réintroduire une démarche participative en santé mentale qui a été très mobilisatrice durant le temps du diagnostic partagé du CLS angevin signé en 2013. 		
DESCRIPTION DE L'ACTION		
Calendrier	2020	
Porteur(s) de l'action	Angers Loire Métropole, CESAME, Association	
Public Visé	<input type="checkbox"/> Action sur l'ensemble de la population <input type="checkbox"/> Action sur des publics ciblés <input checked="" type="checkbox"/> Action d'intensité proportionnelle aux besoins de santé de la population (universalisme proportionné)	
Territoire d'intervention	ALM	
Modalités de mise en œuvre	<input checked="" type="checkbox"/> Phase de conception <input type="checkbox"/> Phase de mise en œuvre	
	Comment ?	Quand ?
	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la réflexion engagée depuis 2017 pour définir les contours du CLSM. - Présenter un pré-projet à l'UNAFAM courant mai - Présenter le projet auprès des élus pour validation en 2020. - Définir les moyens nécessaires pour porter ce dispositif. 	Mai 2019 : Présentation UNAFAM Après mars 2020 : présentation aux élus
Partenaires	CESAME dont pédopsychiatrie en lien avec le repérage précoce, UNAFAM, Direction santé publique ville d'Angers, Associations du champ de la santé mentale, de l'insertion, Représentants des usagers et des familles, ARS	
Financements potentiels	ARS et ALM	
Livrables/Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Rédaction d'une note de cadrage sur le CLSM - Temps de présentation réalisés auprès de l'UNAFAM et des élus 	
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyen.ne.s ? Quel est le niveau de participation ?		
<input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Consultation/ concertation <input checked="" type="checkbox"/> Codécision <input checked="" type="checkbox"/> Implication des habitant.e.s dans la réalisation de l'action		
L'action implique-t-elle une coopération intersectorielle ? Quels sont les secteurs mobilisés ?		
<input checked="" type="checkbox"/> Emploi/insertion <input checked="" type="checkbox"/> Habitat/ logement <input checked="" type="checkbox"/> Aménagement du territoire <input checked="" type="checkbox"/> Social/solidarité <input checked="" type="checkbox"/> Education <input type="checkbox"/>		
Autres :		